REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 mars 2020 à 20 heures 30

Présidence: Monsieur TARDY Pascal, Maire de La Devise

<u>Présents</u>: MRS. & MMES. TARDY Pascal, Maire de La Devise, ROUSSEAU Daniel et, Maires délégués, DAMAS Jean-François, SALAUN Céline, TENAILLEAU Suzette, SAMAIN Philippe, adjoints, BARBIN Jean-Raymond, BARIL Christophe, BERETTI Lydia, BLANCHET Aline, DECOURT Isabelle, DAMPURE Guillaume, DUBOIS Richard, OUVRARD Julien, MADEUX Samuel, MASSE Gérard, RANGIN Nadine conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés: M. CHARPENTIER Marc donne pouvoir à M. Philippe SAMAIN, Mme CHARPENTIER Marie-Véronique donne pouvoir à M. TARDY Pascal, M. BAS Sylvain donne pouvoir à M. DAMAS Jean-François, M. THOMAS Gaël donne pouvoir à M. ROUSSEAU Daniel, Mme MAINARD Nadine donne pouvoir à Mme TENAILLEAU Suzette, Mme ARNAUD Maïté donne pouvoir à Mme DECOURT Isabelle, Mme GAILLET Mireille donne pouvoir à Mme BERETTI Lydia, M. MEZILLE Jean-Jacques donne pouvoir à M. CADU François

Absent: MRS. BEROUJON Nicolas et GOUINEAU Anthony

Absent excusé: M. PERRIN Patrick

Secrétaire de séance : Mme Céline SALAUN

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de La Devise en date du 12 février 2020 est approuvé à l'unanimité. Madame Céline SALAUN est désignée secrétaire de séance.

> VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCE

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET COMMERCES
SECTION D'INVE	STISSEMENT	
DEPENSES	Assessment that the second	
Prévu	468 111,88 €	76 289,13 €
Réalisé	345 193,84 €	29 010,14 €
Restes à réaliser	30 403,40 €	-
RECETTES		
Prévu	520 341,64 €	76 289,13 €
Réalisé	124 461,10 €	41 833,26 €
Restes à réaliser	62 963,58 €	14 826,00 €
SECTION DE FONC	TIONNEMENT	
<u>DEPENSES</u>		
Prévu	1 023 352,76 €	31 500,68 €
Réalisé	646 565,88 €	5 597,00 €
RECETTES		
Prévu	1 023 352,76 €	31 500,68 €
Réalisé	1 055 293,93 €	30 787,11 €
INVESTISSEMENT	- 220 732,74 €	12 823,12 €
FONCTIONNEMENT	408 728,05 €	25 190,11 €
RESULTAT GLOBAL	187 995,31 €	38 013,23 €

Cette délibération est présidée par Madame Suzette TENAILLEAU, doyenne d'âge. Monsieur le Maire est invité à sortir de la salle.

Les comptes administratifs du budget principal et du budget commerces sont adoptés à l'unanimité.

> VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCES

Après présentation des comptes de gestion pour l'exercice 2019 pour le budget principal et le budget commerces, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité, n'appelant ni observation ni réserve de la part du Trésorier sur la tenue des comptes.

> VOTE DE L'AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCES

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET COMMERCES
SECTION D'	INVESTISSEMENT	
Excédent / Déficit	- 220 732,74 €	12 823,12 €
Excédents / Déficits des restes à réaliser	32 560,18 €	14 826 €
Excédent / Besoin de financement	- 188 172,56 €	27 649,12 €
SECTION DE	FONCTIONNEMENT	
Excédent	85 404,29 €	4 124,43 €
Excédent reporté	323 323,76 €	21 065,68 €
Excédent de fonctionnement cumulé	408 728,05 €	25 190,11 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DANS LE BUDGET 2019 DE LA DEVISE			
	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET COMMERCES	
Résultat reporte en fonctionnement (002)	220 555,49 € (excédent)	25 190,11 € (excédent)	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	188 172,56 €	-	
Résultat d'investissement reporté en investissement (001)	220 732,74 € (déficit)	12 823,12 € (excédent)	

➤ PROPOSITION DE CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR AIDER A L'ANIMATION PERISCOLAIRE ET A L'ENTRETIEN DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent pour aider à l'animation périscolaire, à la surveillance des enfants dans la cour à l'école sur le temps méridien et à l'entretien de la maternelle.

Cet emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sera d'une durée hebdomadaire de service maximum de 30 heures, relevant de la catégorie C. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique du 1^{er} échelon.

La durée du contrat ne pourra excéder une durée de 12 mois pendant une période de 18 mois allant du 9 mars 2020 au 9 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste dans les conditions telles qu'elles ont été présentées.

> PROPOSITION DE CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR AIDER AU SERVICE DU RESTAURANT SCOLAIRE PENDANT LA PERIODE SCOLAIRE ET POUR LA CONFECTION DES REPAS POUR LA PERIODE EXTRA-SCOLAIRE

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi non permanent pour aider au service du restaurant scolaire pendant la période scolaire et pour la confection des repas pour la période extra-scolaire, en aide à l'Accueil Collectif de Mineurs l'Ilôt vacances.

Cet emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sera d'une durée hebdomadaire de service maximum de 30 heures, relevant de la catégorie C. La rémunération sera calculée par référence à l'indice brut de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique du 1^{er} échelon.

La durée du contrat ne pourra excéder une durée de 12 mois pendant une période de 18 mois allant du 9 mars 2020 au 9 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le poste dans les conditions telles qu'elles ont été présentées.

> DECISIONS DU MAIRE

Décision n° 2020 – 1402 – 5 du 14 février 2020 portant sur l'acceptation d'un chèque d'indemnisation de GROUPAMA suite au sinistre sur la porte du Club House du terrain de football de la commune.

> QUESTIONS DIVERSES

Une vidéo présentant l'approbation du PLUiH de la CDC Aunis Sud devait être projetée. Les conditions techniques ne l'ont pas permis. Les conseillers municipaux sont invités à la consulter sur le site de la CDC.

Monsieur Daniel ROUSSEAU restitue les échanges récents avec Synergéo, le géomètre chargé du dossier du lotissement Les Palombes à Chervettes. L'appel d'offres pour les travaux VRD a permis la candidature de 3 entreprises. Le rapport d'analyse des offres a sélectionné le candidat le mieux disant. Le coût des travaux de cette offre reste malgré tout plus de 16 % plus élevé par rapport à l'estimation. Le marché est donc clôturé pour marché infructueux. En effet, accepter une telle offre engagerait la commune à réviser le prix de vente au m² des lots, ce qui n'est pas envisageable, alors même qu'aucune offre au prix arrêté n'a encore été recensée.

Concernant la Délégation de Service Public pour la desserte en gaz naturel, une journée de négociations a eu lieu avec les 2 candidats le 5 mars. Des retours précisant ou complétant leur offre sont attendus. De nouveaux rendez-vous ont été fixés pour la présentation de leurs retours.

Monsieur Samuel MADEUX présente la matinée du 15 février dernier qui a rassemblé les jeunes élus des deux mandats du Conseil Municipal Jeunes. Un diaporama leur a été projetée reprenant l'ensemble des projets réalisés par les jeunes. Des diplômes marquant leur investissement citoyen leur ont été remis. Les jeunes ont remercié l'ensemble des élus adultes qui les ont accompagnés, avec décoration spéciale pour l'implication de Suzette TENAILLEAU.

Le groupe cyclo-rochelais devrait passer sur la commune le matin du 19 avril 2020, dans le cadre de leur randonnais cyclotourisme « Mazerolle Days ». Monsieur Samuel MDEAUX invite Monsieur le Maire à se rapprocher de la Présidente du Foyer Rural, puisque le « Parcours du Cœur » est prévu à la même date sur le territoire.

Un camion Fibre « Orange » sera stationné sur le parking de la mairie déléguée de Chervettes. Il permettra aux habitants d'obtenir des informations sur les avantages d'un accès internet en très haut débit, ses usages et les conditions d'installation. Le camion sera garé les 16 et 17 mars de 11h à 18h.

Une réunion Terre de liens aura lieu à la salle de St Laurent de la Barrière le 9 mars à 18h30 pour une nouvelle présentation en vue de constituer un groupe local Aunis Sud. Les conseillers municipaux y sont invités.

La séance est levée à 22h15

Fait à VANDRÉ - LA DEVISE, le 19 mars 2020

Le Maire, Pascal TARDY